
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Judi 27 novembre 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission, saisie pour avis du projet de loi (n° 690, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation de l'énergie, a décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'étude de ce texte, afin de permettre la discussion du rapport de la commission de la production industrielle saisie pour le fond.

Un long échange de vues a permis aux commissaires de fixer l'ordre de leurs travaux. Ils ont notamment décidé d'examiner prochainement les accords douaniers et conventions de Genève.

M. Brizard a été nommé, en remplacement de M. Colardeau, rapporteur de la proposition de loi (n° 688, année 1947) tendant à réglementer l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 26 novembre 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a procédé à un rapide échange de vues sur l'accord tarifaire conclu récemment à Genève par les représentants de 23 Gouvernements.

Après que le président eût souligné l'importance de cet accord, le premier de cet ordre qui réunisse la signature d'un aussi grand nombre de pays, et envisagé la répercussion qu'il peut avoir sur le plan de la politique internationale, la commission a décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'étude de cette convention qui doit servir de base de discussion à la Conférence internationale du Commerce, réunie depuis le 21 novembre dernier à La Havane.

DÉFENSE NATIONALE

Samedi 29 novembre 1947. — *Présidence de M. le général Tubert, président.* — La commission, convoquée d'urgence, a regretté qu'une fois de plus le Parlement ait eu à examiner des crédits militaires sous forme de douzièmes ; elle a chargé son président d'élever en son nom une protestation en séance publique à ce sujet, et de redemander au Gouvernement le dépôt prochain des projets de loi réorganisant la Défense Nationale.

La majorité des membres de la commission ont déclaré que, néanmoins, ils voteraient les crédits demandés, étant donné que les circonstances ont obligé le Gouvernement à établir un ordre d'urgence pour ses activités. Les membres du groupe communiste et apparentés ont déclaré, d'autre part, que, comme précédemment, ils n'accepteraient pas de voter des crédits militaires avant que les projets de lois organiques n'aient été soumis au Parlement ;

Dimanche 30 novembre 1947. — *Présidence de M. le général Delmas, vice-président.* — La commission a examiné le projet de loi tendant à la défense de la République.

En l'absence du général Tubert, président, et des membres de la commission appartenant au groupe communiste, les membres présents ont estimé que la majorité absolue étant atteinte, ils pouvaient valablement délibérer.

Les commissaires ont examiné le projet de loi et, à l'unanimité des présents, ont conclu à son adoption.

M. Monnet a été désigné pour rapporter ces conclusions et il a brièvement indiqué les lignes principales de son projet de rapport.

Lundi 1^{er} décembre 1947. — *Présidence de M. le général Tubert, président.* — Au cours d'une nouvelle séance, tenue dans la matinée du 1^{er} décembre, la commission qui avait été convoquée par son président, a mis celui-ci au courant des résultats de la séance de la veille.

Un échange de vues s'est institué relativement à l'article 29 du Règlement et M. Vanrullen a rappelé les circonstances au cours desquelles la commission s'était réunie pendant la nuit précédente.

M. Monnet a donné lecture de son projet de rapport qui a été adopté par 20 voix contre 3. M. Jauneau a exposé les raisons pour lesquelles il voterait contre cette adoption : il s'est étonné, notamment, de voir citer les armées de mer et de l'air dans le projet de loi et il a exprimé sa crainte de voir se créer des inégalités trop grandes entre les appelés du contingent et les hommes mobilisés en vertu du texte soumis aux délibérations de la commission. Il a, d'autre part, évoqué les graves incidences budgétaires des dispositions envisagées.

La séance a été levée après que, par 20 voix contre 3, la commission eût décidé la clôture demandée par M. Vanrullen.

FINANCES

Mardi 25 novembre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a consacré sa séance à l'étude du projet de loi (n^o 2.657 A. N.), tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France. Elle a, tout d'abord, entendu l'exposé général et les observations de son Rapporteur général relatives au sort du bon du Trésor remis, en 1945, à la Banque de France, en compensation de la perte subie par celle-ci du fait de la restitution de l'or belge.

Sur son initiative, elle s'est particulièrement intéressée à la question de savoir quelles seraient les conséquences de l'article 4

de la convention, qui prévoit le remboursement éventuel par l'Etat, en nature et poids, dans un délai de trois ans, de l'or qu'il pourrait être amené à demander à la Banque de France. Si, pendant ce délai, le cours de l'or subissait des variations, qui, de l'Etat ou de la Banque, en conserverait le bénéfice? Le représentant du Gouvernement a apporté tous apaisements à la commission sur ce point : il est, en effet, de règle que la loi prévoit, le cas échéant, l'affectation des plus-values de cette sorte au Trésor.

Le représentant du Gouvernement a, en outre, répondu à diverses questions posées par le rapporteur général et, à l'issue de la discussion qui s'est instaurée ensuite, la Commission a décidé, par 10 voix contre 3, d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Avant de se séparer, elle a été mise au courant, par son président, de l'état d'avancement des travaux budgétaires.

Samedi 29 novembre 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné plusieurs projets financiers adoptés selon la procédure d'urgence par l'Assemblée Nationale.

Elle a, tout d'abord, émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 au titre du budget de l'Intérieur.

Elle a étudié ensuite le projet de loi portant ouverture de crédits au titre du Budget ordinaire (dépenses militaires) pour le mois de décembre 1947. Après avoir obtenu des éclaircissements sur l'augmentation de crédits — insuffisamment justifiée dans l'exposé des motifs — qu'accuse ce « douzième » par rapport aux précédents, elle n'a émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi qu'en l'accompagnant des plus vives protestations relatives à l'absence de budget de dépenses militaires, cette situation rendant impossible tout contrôle effectif du Parlement à cet égard.

La commission a enfin commencé l'étude du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 1947 mais, estimant nécessaire d'obtenir du ministre des Finances des précisions sur la nature exacte de l'allocation provisionnelle créée par le projet de loi, elle a décidé de se réunir ultérieurement à cet effet.

Elle a ainsi, dans sa seconde séance, tenue au cours de l'après-

midi, obtenu du ministre des Finances l'assurance que l'allocation provisionnelle en question était tout à fait indépendante du reclassement de la fonction publique et ne préjugait en rien de ce dernier. La commission lui ayant fait part de sa surprise de voir cette allocation n'être versée qu'à compter du 24 novembre et n'apporter de la sorte aucune aide appréciable aux bénéficiaires à la fin du mois de novembre, le ministre des Finances a exposé que le Gouvernement, en fixant cette date, avait eu le souci d'éviter de provoquer sur un marché, pauvre du fait des circonstances, l'afflux de signes monétaires qui n'aurait pas manqué de se produire si l'allocation provisionnelle avait été calculée pour un mois.

La commission a, finalement, adopté le projet avec quelques modifications : imputation des dépenses sur des chapitres dont l'intitulé ne vise pas le reclassement de la fonction publique, suppression de l'article 6 relatif à une procédure de report de crédits susceptible d'entraîner des complications administratives.

Avant de se séparer, la commission a chargé son président de la réunir en temps utile pour l'étude éventuelle du projet de loi en discussion devant l'Assemblée Nationale.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 26 novembre 1947. — *Présidence de M. Socé Ousmane, secrétaire.* — Sur la proposition de M. le Gouverneur général Brunot, la commission a décidé de reporter à sa prochaine réunion la désignation des six membres de la sous-commission d'enquête sur la situation économique et politique dans les territoires d'outre-mer.

M. Brunot a fait ensuite une communication sur le recrutement de la main-d'œuvre dans ces territoires durant l'année 1946.

Par la lecture de documents administratifs officiels, il a pu faire la preuve que, contrairement à certaines assertions, d'intolérables abus existaient encore en 1945.

En Côte d'Ivoire, notamment, ces pratiques avaient des conséquences déplorables : abandon des cultures et surtout exode massif des populations vers le territoire anglais voisin de la Gold Coast.

Il faut cependant se garder de passer sous silence l'exemple donné par quelques employeurs qui, grâce à leur attitude humaine,

n'ont jamais eu besoin de recourir à des méthodes de coercition pour se procurer et même s'attacher les travailleurs indigènes dont ils avaient besoin.

La haute administration porte seule la responsabilité des abus : les colons n'ont fait que profiter de son obstination à ne pas faire respecter des interdictions légales et réglementaires bien antérieures à la loi de 1946.

Maintenant, il faut faire comprendre aux autochtones que la suppression du travail forcé ne les dispense pas de toute activité, sinon, ce serait, à brève échéance, l'écroulement de toute l'œuvre française en Afrique noire.

M. Grassard et plusieurs de ses collègues ont indiqué que le meilleur moyen d'inciter les indigènes à travailler, était de provoquer chez eux des besoins matériels et de leur donner les moyens de les satisfaire grâce à leur salaire.

Le reste de la séance a été consacré à l'audition d'un exposé de M. Durand-Réville sur la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

Après en avoir expliqué l'organisation et les attributions, M. Durand-Réville a insisté sur le rôle de la Caisse en tant que banque d'émission et d'institution de crédits pour le financement des Plans de développement économique et social dans l'Union Française.

Il a souligné les inconvénients du fonctionnement actuel de la Caisse, qui conduit à l'inflation, et suggéré diverses réformes dont l'urgence est évidente.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Samedi 29 novembre 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président d'âge.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 826, année 1947) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 au titre du budget de l'Intérieur, dont elle était saisie pour avis.

Ce texte législatif ouvre au ministre de l'Intérieur un crédit de 350 millions de francs réparti en deux chapitres : le premier, d'un montant de 250 millions, permettra l'octroi au personnel

de la Sûreté nationale des primes de risques accordées il y a six mois au personnel de la Préfecture de Police.

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable à l'adoption de ce chapitre.

Le second, qui permettra d'accorder une indemnité temporaire pour services pénibles aux fonctionnaires de la police, a été adopté à mains levées et par 7 voix contre une.

M. Vignard a été, ensuite, nommé rapporteur pour avis du projet de loi.

Lundi 1^{er} décembre 1947. — *Présidence de M. Richard, secrétaire.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 839, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, tendant à la défense de la République, dont elle est saisie pour avis.

A l'unanimité des commissaires présents, le texte dudit projet a été approuvé sans débat dans la rédaction même de l'Assemblée Nationale.

M. Verdeille en a été nommé rapporteur.

MARINE ET PÊCHES

Jeudi 27 novembre 1947. — *Présidence de M. Denvers, secrétaire.* — La commission a procédé à l'étude du problème de l'approvisionnement en gas-oil des bateaux de pêche.

Le représentant du ministre des Travaux publics et des Transports est venu lui exposer le point de vue de son Administration. Il a insisté sur l'insuffisance des transports pétroliers qui est à la base des difficultés rencontrées dans la répartition des carburants.

Après avoir parlé du plan de reconstitution de notre flotte pétrolière, qui avait déjà atteint en juillet 1947 94 0/0 de son tonnage d'avant-guerre, le représentant du ministre a précisé que les ressources dont disposerait son département, dans les mois à venir, permettraient, grâce à la mise en service de nouveaux pétroliers récemment livrés par les Etats-Unis, de satisfaire une grande partie des besoins des pêcheurs.

En réponse à plusieurs questions des membres de la commission, le représentant du ministre a répondu que le problème de

l'approvisionnement en gas-oil était plus une question d'affrètement qu'une question de devises. Il a souligné, en terminant, tout l'intérêt que le ministre apportait à l'étude de cette importante question.

M. Ferracci a exposé la situation présente de la Corse, qui se trouve, en raison des grèves, complètement dépourvue de ravitaillement. Il a demandé que des bateaux de la marine de Guerre soient mis à la disposition du ministère des Travaux publics pour le transport des denrées alimentaires immobilisées dans les ports de la Méditerranée.

Le représentant du ministre a fait connaître, en réponse à cette demande, que des dispositions de cet ordre étaient à l'étude.

M. Denvers, après avoir mentionné que les efforts du ministère devraient plus spécialement s'orienter vers les pêcheurs des quartiers harenguiers, a demandé que toutes mesures utiles soient prises en vue de ne pas compromettre une pêche dont l'abondance évidente servira grandement et efficacement, durant les mois d'hiver, le ravitaillement général du pays tout entier.

Le représentant du ministre a formellement indiqué que la répartition tiendra compte surtout des besoins saisonniers de l'armement à la pêche.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 28 novembre 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — Réunie pour une séance d'information, la commission a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« La commission des Pensions du Conseil de la République invite le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre :

— à faire hâter l'application de la loi du 3 septembre 1947 modifiant et complétant la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires d'invalidité ;

— à faire hâter l'application des mesures permettant la liquidation de la pension des veuves de guerre à qui le paiement des

allocations militaires et des délégations de solde a été interrompu depuis le mois de juillet 1947 ;

— à envisager des mesures qui supprimeraient le rappel en diminution pour trop-perçu aux veuves de guerre qui ont cumulé leur pension et les allocations familiales par suite d'une erreur de l'administration, et parfois après avoir signalé cette situation anormale aux services compétents ;

— à envisager des mesures permettant de verser les allocations familiales aux veuves de guerre en fin de mois et non en fin de trimestre.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Vendredi 28 novembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Gustave sur la proposition de loi (n° 692, année 1947) tendant à proroger le délai prévu par l'article 206 du décret du 27 novembre 1946, portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, pour la régularisation de la situation des ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstitution des régions dévastées.

Elle a ensuite examiné le projet de loi (n° 690, année 1947), sur l'utilisation de l'énergie.

Après l'audition du rapport de M. Grimal, et à la suite d'un débat sur l'ensemble du projet, la rédaction suivante a été adoptée pour l'article premier.

Article premier.

« En vue d'assurer la meilleure utilisation thermique des différentes ressources du pays en énergie, des décrets, pris en Conseil des Ministres, sur la proposition du Ministre de la Production Industrielle, chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'utilisation de l'énergie, pourront notamment :

« a) prescrire la rédaction, la publication et l'application de normes de construction, d'installation et d'utilisation de certains appareils thermiques, définissant, en particulier, les règles générales de construction, de fonctionnement, de sécurité et de rendement auxquelles ils sont soumis ;

« b) organiser la vérification et le contrôle d'utilisation de certaines installations thermiques par des contrôleurs experts désignés conformément à l'article 3 ».

La suite de l'étude du projet a été renvoyée à la séance suivante.

La commission a décidé ensuite, par douze voix contre deux, de ne pas prendre en considération la proposition de résolution (n° 435, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à nationaliser l'industrie sucrière de la Martinique.

M. Armengaud a été nommé rapporteur pour avis, en remplacement de M. Grimal, de la proposition de résolution (n° 309, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides, renvoyée, pour le fond, à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Dimanche 30 novembre 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de résolution (n° 835, année 1947) tendant à modifier l'article 75 du Règlement.

Aux termes de cette proposition, l'article 75 devait être complété par les dispositions suivantes :

« Le scrutin public à la tribune ne peut être demandé qu'une seule fois par les conseillers appartenant à un même groupe au cours d'une discussion portant sur un même objet. »

Un court échange de vues a permis à MM. Chaumel, Guyot, Lefranc, Lemoine, de Montalembert et Paul Simon de préciser la position de leurs groupes respectifs à l'égard de ce texte.

La commission a adopté par 13 voix contre 4 un amendement présenté par M. de Montalembert, tendant à supprimer les mots venant après « un même groupe » et à les remplacer par le membre

de phrase suivant : « (membres du groupe ou apparentés) au cours d'un débat portant sur un projet législatif ou sur une proposition d'initiative parlementaire. »

L'ensemble du texte ainsi modifié a été adopté par 13 voix contre 4.

M. Tremintin en a été nommé rapporteur.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER
UNE DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
(M. SUBBIAH)

Jeudi 27 novembre 1947. — *Présidence de M. Georges Pernot, président d'âge.* — La Commission a élu président, M. Gustave Sarrien. Elle a décidé de reporter à une séance ultérieure la désignation du secrétaire-rapporteur.

Présidence de M. Gustave Sarrien, président. — La commission a chargé son président de réunir toute la documentation possible sur les événements qui motivent la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Subbiah. En particulier, elle a exprimé le désir d'avoir connaissance du dossier d'information et du dossier actuellement à l'étude devant le 2^e bureau du Conseil de la République.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER
UNE DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES
CONTRE UN MEMBRE
DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
(M. DAVID)

Jeudi 27 novembre 1947. — *Présidence de M. Boivin-Champeaux, président.* — La commission s'est réunie sous la présidence de M. Boivin-Champeaux, président d'âge. Elle a procédé à la nomination de son Bureau, en désignant M. Boivin-Champeaux

pour le poste de président et M. Aguesse pour celui de secrétaire. Elle a décidé de ne pas procéder immédiatement à la désignation d'un rapporteur, sur la proposition de M. Willard, qui a, d'autre part, envisagé l'utilité d'une enquête sur place à Marseille.

Après avoir reçu le dossier concernant l'inculpation de M. David, la commission a chargé son président de demander au ministre de la Justice de lui communiquer toutes autres pièces relatives à cette affaire.